

Ganioz Xavier / Burgener Woeffray Andrea, député-e-s		P2061.09
Engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables		DAEC
		Cosignataires: 25
Reçu SGC: 08.10.09	Transmis CHA: 15.10.09*	Parution BGC: oct. 2009

Dépôt

En matière d'achats équitables le canton a une responsabilité particulière. Il est dès lors appelé à s'engager pour investir toutes les pistes et propositions favorisant l'acquisition de biens dans des conditions humainement satisfaisantes.

Développement

L'achat de produits bon marché à l'étranger a souvent une face cachée. Un bon nombre d'entre eux ont été fabriqués dans des conditions inhumaines: salaire de misère, semaine de 70 heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants.

Des produits équitables ne seront offerts en abondance sur le marché que lorsqu'une demande pour de tels biens existera. Le canton a donc une responsabilité particulière. Il peut exiger des fabricants qu'ils prouvent que les biens et services qu'ils fournissent ont été élaborés dans des conditions équitables. Un tel contrôle est possible: pour beaucoup de produits, il existe des labels et des certifications fiables. Les multinationales peuvent aussi mener leurs propres contrôles et les faire vérifier par des organisations indépendantes.

Une politique d'achats socialement durables passe par le respect des huit normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la législation du pays de production. Les conventions de l'OIT interdisent le travail forcé et le travail des enfants, garantissent aux syndicats le droit d'organiser les salarié-e-s et de les représenter collectivement. Elles encouragent aussi l'égalité des salaires entre hommes et femmes et interdisent la discrimination dans le monde du travail. L'OIT a défini ces conventions comme étant des normes fondamentales contraignantes pour tous les Etats.

Le canton peut contribuer à un monde plus juste, s'il prend garde à acquérir des produits issus du commerce équitable. Il n'est donc pas concevable que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s. Les possibilités d'achats équitables sont les plus diverses: produits alimentaires, textiles pour les hôpitaux ou les services de sécurité, matériel de voirie (p.ex. pavés), matériel de sport (p.ex. ballon de foot).

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) mène actuellement une campagne sur ce thème appelée « L'achat public équitable – Non à l'exploitation grâce à nos impôts ».

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Voici quelques-unes des pistes et solutions mises en avant par l'OSEO dans sa campagne (www.achatspublics.ch ou www.kehrseite.ch):

- Les producteurs et productrices doivent recevoir un salaire équitable. Cela contribue à diminuer la pauvreté.
- La concurrence doit porter sur la qualité, l'efficacité et les prestations, et non sur le dumping social et la violation des droits humains.
- Les entreprises suisses doivent respecter certaines obligations en matière de droit du travail, même si cela renchérit leurs produits. Les pouvoirs publics ne doivent pas acquérir des produits meilleur marché à l'étranger, dans des pays où se produiraient des violations des droits humains et des normes du travail.
- Les collectivités et pouvoirs publics dépensent chaque année 36 milliards de francs en commandes de toutes sortes. Ils disposent ainsi d'une position forte sur le marché, qu'ils peuvent utiliser pour encourager des achats équitables.
- Il y a beaucoup à faire aux niveaux cantonal et communal. Sur le montant total des marchés publics, 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes.
- Une politique d'achats équitables n'est pas trop onéreuse. S'agissant de la plupart des produits, la différence de prix se monte à quelques pour-cent.
- Le marché des produits équitables connaît en Europe une croissance annuelle de 20%. De plus en plus de personnes veulent que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions équitables et sont prêtes à payer un prix plus élevé.
- Dans son rapport sur la « Stratégie 2002 pour le développement durable », le Conseil fédéral dit clairement que les biens et les services doivent satisfaire des critères économiques, environnementaux et sociaux élevés.
- Les pouvoirs publics peuvent sensibiliser l'opinion aux relations Nord-Sud, s'ils font savoir qu'une part croissante de leurs achats se feront selon des critères de durabilité sociale et écologique.

Nous invitons le Conseil d'Etat à étudier de près les pistes et arguments qui précèdent.

Nous demandons également que le Conseil d'Etat examine les engagements suivants et y trouve la forme correspondante (p.ex. une loi, une charte, etc.) :

- un engagement du canton, à convenir contractuellement avec toutes les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), de même que la législation nationale, dans l'exécution du mandat qui leur est adjugé dans une procédure de marché public.
- un engagement du canton à sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en oeuvre.
- un engagement du canton à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.